

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 4 novembre 2025

Le quatre novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le trente et un octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 6

Présents : M BAZILLE, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, M GOBÉ, MME MARY, MME HAVARD, M LÉON

Absents excusés : M DREUX, MME EPRON, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA, M DEMAZEL, MME PENLOUP

Absents qui ont donné pouvoir

Secrétaire de séance : Nathalie MY

N° 2025066 - Objet : Délibération autorisant le recrutement d'agents saisonniers

Le Maire informe l'assemblée,

Qu'en prévision des vacances, il est nécessaire de renforcer les services techniques.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée,

De l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée : au maximum 2 emplois à temps complet pour exercer les fonctions de : agent technique territorial

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux agents techniques territoriaux échelon 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

À l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

D'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Pour : 9

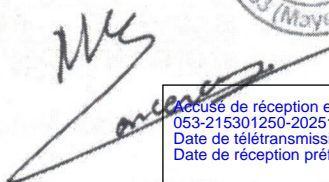
Contre : 0

Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
Nathalie MY**



**Fait et délibéré le 4 novembre 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20251104-DCM2025066-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025